

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère du Patrimoine Bâti, de l'Habitat et de la Construction

LES EMIGRES SENEGALAIS EN ITALIE

EMIGRES ET TRANSFERT D'ARGENT:ETUDE SUR LES OPPORTUNITES DE CREATION DE
PME DANS L'HABITAT ET LA CONSTRUCTION

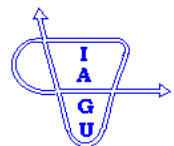
RAPPORT FINAL

Par Issa BARRO
Expert Consultant



UN-HABITAT

Janvier 2005



SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	2
INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE	5
L'ANALYSE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT ET LES OPPORTUNITES DE CREATION DE PME AU SENEGAL	5
1. LA POLITIQUE D'HABITAT AU SENEGAL ET LES EMIGRES	5
1.1 <i>L'ACCES AU FONCIER</i>	5
1.2 <i>L'habitat et la promotion immobilière</i>	7
1.3 <i>Le financement de l'habitat</i>	8
1.4 <i>Les émigrés et l'habitat</i>	10
1.5 <i>ACTIONS DE L'ETAT EN DIRECTION DES EMIGRES</i>	11
2. ANALYSE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS.....	13
2.1 <i>LA PLACE DES MATERIAUX IMPORTES DANS LA CONSTRUCTION ET L'HABITAT</i>	13
2.2 <i>Les acteurs du secteur de la construction eT DE LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS</i>	15
2.3 <i>L'organisation des importateurs</i>	16
3. OPPORTUNITES D'INSERTION DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS	19
3.1 <i>Politique d'insertion et d'appui au développement de la PME</i>	19
3.2 <i>les pistes de creation d'entreprises</i>	20
3.3 <i>approfondissement des études de projet et de la filiere</i>	26
DEUXIEME PARTIE	27
LES TRANSFERTS D'ARGENT	27
1. IMPORTANCE DU PHENOMENE DE TRANSFERT D'ARGENT	27
1.1 <i>LA MIGRATION AU SÉNÉGAL</i>	27
1.2 <i>LES VOLUMES DES TRANSFERTS D'ARGENT</i>	27
2. ANALYSE DES MECANISMES DE TRANSFERT D'ARGENT	29
3. UTILISATION DES TRANSFERTS RECUS :	31
3.1 <i>La consommation courante</i> :.....	31
3.2 <i>L'épargne</i> :.....	32
3.3 <i>L'investissement</i> :.....	32

4.	POLITIQUE D'ORIENTATION DES TRANSFERTS VERS LA CREATION DE PME :.....	33
4.1	<i>Programmes d'appui à la PME</i> :.....	33
4.2	<i>Mesures spécifiques en direction des émigrés</i> :.....	34
5.	POTENTIALITES ET CONTRAINTES DE L'INVESTISSEMENT DES EMIGRES DANS LE SECTEUR DE LA CONSRTUCTION ET DE L'HABITAT :.....	35
6.	DISPOSITIF FAVORISANT L'INVESTISSEMENT DES EMIGRES DANS LE SECTEUR :.....	36
6.1	<i>Dispositif institutionnel</i> :.....	36
6.2	<i>Encadrement des émigrés</i> :.....	37
6.3	<i>Financement et partenariats</i> :.....	37

INTRODUCTION

Malgré les mesures restrictives des pays d'accueil, les phénomènes migratoires sont devenus de plus en plus importants dans le monde, notamment des pays pauvres vers les pays riches... Ainsi, nombre de pays africains sont conduits à intégrer cette donnée dans leur politique de développement compte tenu de l'importance des départs et des flux financiers transférés par les émigrés dans leur pays d'origine. Le Sénégal est un des pays particulièrement intéressé par ce phénomène. A cet égard, les émigrés sénégalais en Italie, compte tenu de leur nombre et de l'importance des transferts qu'ils effectuent, devraient constituer un des acteurs de l'investissement privé.

Les transferts financiers des migrants sénégalais, à travers les circuits formels ou informels, sont traditionnellement orientés vers la consommation des ménages (ils servent à assurer la dépense des parents au pays d'origine), mais également vers certains investissements (achat de véhicule pour en faire un taxi permettant de générer des revenus pour la famille restée au pays ; achat de verger pour la production maraîchère ou agricole ; achat d'équipements pour l'installation d'ateliers divers tels que coiffure, habillement, etc.). On le voit, il n'y a pas à proprement parler de ligne directrice dans les investissements des migrants sénégalais, chacun intervenant un peu au coup par coup ou selon les « conseils » de certains membres de la famille ou d'amis. Parfois aussi, les investissements productifs des émigrés sont inspirés d'activités vues dans les pays d'accueil, sans qu'il soit pleinement pris en compte les spécificités locales.

La situation qui prévaut actuellement est la suivante :

- d'une part, un afflux important de transferts d'argent des émigrés ;
- d'autre part, un certain manque de canalisation de ces flux financiers : même dans le cas où des investissements sont effectués, ils sont généralement décousus, sans ligne directrice claire.

Dans un pays en manque de ressources naturelles comme le Sénégal et où les transferts des émigrés constituent un des principaux apports d'argent, il est important d'orienter les flux financiers vers des activités productives de manière à faire participer les émigrés dans la création d'emplois, de richesses et de transfert de technologie. Les résultats du forum de l'habitat, organisé à New York (au Etats-Unis), ont fait ressortir tout l'intérêt des sénégalais de l'extérieur pour le secteur de l'habitat en pleine expansion au Sénégal, particulièrement à Dakar. Cet intérêt ne se limite même plus à la recherche d'un logement familial, mais s'oriente de plus en plus vers des perspectives de création d'entreprises.

Il est donc opportun d'examiner les opportunités de création, par les émigrés, de PME dans le secteur de l'habitat et plus généralement de la construction.

Le présent rapport s'articule autour de deux grandes parties :

- la première partie va examiner et analyser le secteur de la construction et de l'habitat afin d'en identifier les créneaux porteurs ainsi que les possibilités d'impliquer les émigrés dans la mise en œuvre de PME dans ce secteur.
- la deuxième partie tente d'évaluer les flux de transferts d'argent des émigrés sénégalais en Italie, d'analyser les mécanismes mis en place par les pouvoirs publics pour amener l'épargne des émigrés à s'investir dans des activités économiques et d'apprécier les contraintes et les potentialités d'utilisation des transferts d'argent pour l'investissement dans le secteur de la construction et de l'habitat ;

PREMIERE PARTIE

L'ANALYSE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT ET LES OPPORTUNITES DE CREATION DE PME AU SENEGAL

1. LA POLITIQUE D'HABITAT AU SENEGAL ET LES EMIGRES

L'ACCES AU FONCIER

La politique d'habitat du Sénégal est basée officiellement sur le social, ce qui reflète le slogan « le logement à tous ». Cette politique s'appuie sur la production de logements et de parcelles par les promoteurs immobiliers (publics et privés).

L'objectif principal affiché par les autorités dans le secteur de l'habitat, est de créer un environnement favorable aux populations pour un accès facile à l'acquisition de logements ou de parcelles viabilisées. Il s'en suit que parmi les objectifs spécifiques permettant d'aboutir aux résultats escomptés, on peut citer entre autres :

- faciliter les promoteurs immobiliers à disposer de réserves foncières ;
- produire des logements en quantité pour permettre l'accès à un plus grand nombre d'acquéreurs ;
- réduire le plus possible le coût du logement.

Pour atteindre les objectifs fixés, l'état a développé un certain nombre de stratégies permettant de résoudre les différents problèmes soulevés dans le secteur de l'habitat. Ainsi les axes stratégiques des autorités s'articulent autour de plusieurs actions, dont :

- la production en abondance de parcelles viabilisées pour plus d'acquéreurs, à l'image des parcelles assainies et plus tard les zones d'aménagement concerté (ZAC) ;
- la production de logements de qualité, mais en quantité suffisante dans toutes les régions du pays ;
- la production locale des matériaux de construction, en facilitant l'implantation d'unités de production.

Pour permettre aux populations d'accéder au foncier, l'état a mis en place une dynamique permettant l'organisation des populations en coopératives d'habitat (loi du 28 janvier 1983 et décret d'application n° 83 320 du 25 mars 1983). Ainsi, toute personne voulant acquérir une parcelle par cette voie, devra nécessairement adhérer à une coopérative d'habitat et s'acquitter régulièrement des versements.

La Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré (SNHLM) joue un rôle très important dans cette mission de facilitation à l'accès aux parcelles de terrain. Ces actions de la SNHLM s'appuient sur la mission de service public et social que l'état du Sénégal lui a assignée. Ainsi d'importants programmes de viabilisation ont été engagés par la SNHLM qui compte à son actif près de 12 500 logements et 22 000 parcelles viabilisées, pour un investissement global de près de 38 milliards de FCFA. La SNHLM dispose actuellement d'un programme ambitieux dans le région de Dakar avec un objectif de réalisation de 18 000 parcelles précisément dans la zone située entre « Keur Massar » et

Rufisque. La SNHLM a également participé à l'édification de toutes les grandes villes du pays, au niveau des capitales régionales et départementales.

Dans cette dynamique de recherche de parcelles viabilisées, les coopératives d'habitat peuvent également s'adresser aux services techniques des zones d'aménagement concertées (ZAC). La ZAC est une disposition prévue par la loi du 20 juin 1988, portant code de l'urbanisme ; elle se définit comme étant un périmètre à l'intérieur duquel un organisme privé ou public intervient pour le compte de l'état ou de la collectivité locale pour mettre en place toute la viabilisation (terrassements généraux, voirie, drainage des eaux pluviales) préalablement à l'affectation. L'originalité est l'accompagnement des concessionnaires (SENELEC, SDE, etc.) au cours de l'aménagement urbain de la zone sélectionnée. Ainsi la première tranche de la ZAC de Mbao dans la région de Dakar, a permis la viabilisation de quelques 80 hectares (près de 3 200 unités logements) et une seconde tranche est en cours sur une superficie de 140 hectares. Au vu des bons résultats enregistrés à travers les ZAC, l'Etat du Sénégal a décidé de généraliser sa mise en place dans les régions, en projetant d'investir dans un premier temps, les villes de Thiès, Kaolack, Louga, Saint-Louis et Richard Toll. Au niveau de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, quelques 200 coopératives ont formulé leurs demandes, mais présentement seules 25 ont reçu leur terrain durant la première tranche de la ZAC de Mbao et 35 lors de la 2^e tranche.

Dans l'attribution des parcelles, une seule coopérative de sénégalais de l'extérieur (Coopérative d'Habitat des Emigrés Sénégalais en Italie « CHESI ») a été servie. Cependant, au niveau de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, une quinzaine de coopératives de sénégalais de l'extérieur attend de se voir attribuer des parcelles. Le problème majeur rencontré pour la constitution de coopératives d'habitat de sénégalais de l'extérieur, c'est la difficulté de disposer des services d'un représentant local pouvant défendre légalement les intérêts de leurs membres.

PROGRAMME ZAC EN COURS D'EXECUTION

Localités	Superficie en ha	Nombre d'unités De logements	Nombre d'unités (1 ^e tranche)
Dakar	300	12 000	4 200
Richard Toll	100	3 500	1 500
Kaolack	100	3 500	1 000
Thies	600	9 000	1 500

PROGRAMME ZAC DANS LE COURT TERME

Localités	Superficie en ha	Nombre d'unités De logements	Nombre d'unités (1 ^e tranche)
Louga	100	3 000	1 500
Saint Louis	100	3 000	1 500
Thies	100	3 000	750

PROGRAMME ZAC DANS LE MOYEN TERME

Localités	Superficie en ha	Nombre d'unités de logements	Nombre d'unités (1 ^e tranche)
Tivaouane	100	3000	750
Mboro	100	3000	750
Kolda	100	3000	750
Ziguinchor	100	3000	750
Ourossogui	100	3000	750
Mbour	100	3000	750
Joal	100	3000	750
Diaobé	100	3000	750

L'HABITAT ET LA PROMOTION IMMOBILIERE

L'accès des populations au logement a toujours été une préoccupation des pouvoirs publics, du fait de la demande sans cesse croissante face à une offre plus faible. Cette situation s'est aggravée avec le phénomène de l'exode rural vers les centres urbains, principalement Dakar où les réserves foncières deviennent de plus en plus rares.

Face à ce phénomène l'état du Sénégal adopte une politique visant à la création d'un environnement favorable à la production de logements décents. Plusieurs décisions furent prises, dont la plus importante fut l'ouverture des promoteurs immobiliers privés au secteur, à côté des promoteurs publics déjà existants.

Ainsi avec un appui financier important de la BHS, les promoteurs immobiliers ont pu produire beaucoup de logements, sans pourtant arriver à résorber le déficit en matière de demande de logements.

NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS EN MOYENNE PAR AN ET PAR LES PROMOTEURS

PROMOTEURS	PERIODES REPERES					
	1970-79	1980-84	1985-92	1993	1994	1995-2000
SNHLM	499	273	188	219	275	250
SICAP	284	63	119	375	404	115
TOTAL PROMOTEURS PUBLICS	783	335	307	594	679	365
PROMOTEURS PRIVES		363	195	551	67	472
TOTAL	797	1414	1651	2580	2291	2090

Sources : Direction de la Prévision et de la Statistique – Situation Sociale au Sénégal - édition 2000

A côté de la production de logements des promoteurs immobiliers, il y a l'auto construction qui constitue également une importante production de logements par des particuliers. Sur la base des enquêtes que la BHS a menée auprès des services régionaux de l'Urbanisme (2001), le nombre d'autorisations de construire délivrées annuellement se situe en moyenne à 2 151 durant la période 1997/2001 (avec plus de 60% des autorisations délivrées à Dakar). Dans le sous-secteur de l'auto construction, la région de Dakar occupe la place de leader, suivie de la région de Thiès.

EVOLUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES AU SENEGAL

RÉGIONS	1997	1998	1999	2000	2001
DAKAR	748	1293	1418	1725	1484
ZIGUINCHOR	52	62	93	75	92
KOLDA	2	10	5	12	10
DIORBEL	43	35	53	21	98
SAINT LOUIS	40	70	45	35	35
TAMBACOUNDA	76	99	104	38	91
KAOLACK	163	76	97	80	139
FATICK	14	13	4	31	58
THIES	282	260	99	294	640
LOUGA	33	111	68	130	199
TOTAL	1453	2029	1986	2441	2846

NB/ Ces statistiques n'incluent pas les autorisations délivrées dans le cadre des projets collectifs réalisés par les promoteurs immobiliers et les coopératives d'habitat

Avec le développement de la production de logements, la consommation du ciment qui constitue l'un des principaux matériaux de construction s'est accrue et des pénuries se déclarent avec des hausses de prix incontrôlées. C'est la SOCOCIM qui assurait le monopole du principal intrant dans la construction de logement et ce n'est qu'au dernier trimestre de l'année 2002, que la nouvelle cimenterie de Kirène, « la cimenterie du Sahel » voit le jour. Les objectifs fixés par cette nouvelle unité (1,2 million de tonnes par an) et ceux affichés par la SOCOCIM (2 millions de tonnes par an), permettront sans doute de satisfaire la demande locale à l'horizon 2005.

PRODUCTION DE CIMENT AU SENEGAL

Unité de production	Production annuelle	Prix de vente Officiel de la tonne
SOCOCIM	1 300 000	43 800
Cimenterie du Sahel	600 000	43 900
Production totale	1 900 000	

Source : BHS

LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Dans le cadre de leur mission de production de logements, les promoteurs immobiliers publics ont très tôt bénéficié de mesures d'accompagnement financier de la part de l'Etat du Sénégal. En effet, avec la mise en place d'un Fonds pour l'amélioration de l'urbanisme et de l'habitat (FAHU) dont l'objectif était de mobiliser 2,250 milliards de FCFA par an et l'apport financier de la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE), les promoteurs immobiliers publics disposaient d'un environnement financier favorable au développement de leurs programmes d'habitat. Cette période correspond à une situation très faste pour la promotion immobilière qui n'était que l'affaire de l'Etat, à travers les activités de la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP) et de l'Office des Habitations à Loyer Modéré (OHLM) actuellement la Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré (SNHLM).

Avec le retrait de la Caisse Centrale de Coopération Economique dans le processus de financement de l'habitat en 1972, des difficultés ont été notées dans le secteur, car les promoteurs n'arrivaient plus à satisfaire la demande. Ce n'est qu'en 1979, avec la création de la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS), que le secteur de la promotion immobilière reprend du service. Un troisième promoteur immobilier, la Société Immobilière Publique les « Habitations Modernes » (HAMO) voit le jour, en même temps que des promoteurs privés qui peuvent désormais intervenir à côté des promoteurs traditionnels que sont la SICAP et l'OHLM (actuel SNHLM).

Cependant, avec la spéculation foncière qui sévit dans la région de Dakar, les autorités ont mis en place en 1988 la Société Centrale d'Aménagement des Terrains Urbains (SCAT URBAM), en vue de réguler le prix d'acquisition de parcelles viabilisées au profit des promoteurs immobiliers et des personnes physiques. La mission assignée à la SCAT URBAM n'a pu bénéficier des avantages financiers prévus, ce qui a ralenti ses activités, limitant ainsi ses ressources dans la réalisation de son ambitieux programme (elle a dû fermer par la suite).

La Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS), première banque sénégalaise spécialisée dans l'habitat joue un rôle très important dans le financement du secteur. Elle permet aux promoteurs immobiliers d'accéder aux crédits pour le financement de leurs programmes d'habitat, mais assiste également les associations et coopératives d'habitat dans la constitution de l'épargne de ses membres en vue d'acquérir un logement ou une parcelle viabilisée. Elle a joué un rôle très important dans le transfert

d'argent pour les sénégalais de l'extérieur, surtout avant l'existence au Sénégal de structures spécialisées dans le transfert, telles « Western union », « Money gram », etc.

Durant l'année 2002, la Banque de l'Habitat du Sénégal a accordé des crédits immobiliers aux particuliers pour un montant de 10,38 milliards de FCFA (8,37 milliards en 2001), dont 7, 12 milliards FCFA ont déjà été mis en place au 31 décembre 2002 (7,32 milliards en 2001).

Dans sa globalité, le cumul des crédits accordés aux particuliers a connu une faible progression de 0,30%, passant de 39,72 milliards de FCFA au 31 décembre 2001, à 39,84 milliards de FCFA au 31 décembre 2002.

CREDITS BHS AUX PARTICULIERS

	ANNEE 2001	ANNEE 2002
NOMBRE DE CREDITS ACCORDES	1481	1566
MONTANT DES CREDITS ACCORDES	8,37	10,38
MONTANT CREDITS MIS EN PLACE (EN MILLIARDS FCFA)	7,32	7,12

La BHS a également approuvé durant la même année, le financement de sept (7) programmes de promoteurs et coopératives d'habitat (8 en 2001), correspondant à la réalisation de 653 logements et 1090 parcelles viabilisées (558 logements et 167 parcelles en 2001), pour un montant global de 9,54 milliards de FCFA (5,88 milliards en 2001).

CREDITS BHS AUX PROMOTEURS IMMOBILIERS ET AUX COOPERATIVES

	ANNEE 2001	ANNEE 2002
NOMBRE DE PROMOTEURS ET COOP.	8	7
NOMBRE DE LOGEMENTS	558	653
NOMBRES DE PARCELLES	167	1090
MONTANT CREDITS (EN MILLIARDS FCFA)	5,88	9,54

Le cumul des crédits accordés aux promoteurs immobiliers et aux coopératives d'habitat, ont passé de 2,38 milliards de FCFA au 31 décembre 2001, à 4,52 milliards de FCFA au 31 décembre 2002, soit un accroissement de 89,92%.

Présentement, la BHS effectue de plus en plus des financements en direction des émigrés qui sont considérés comme des clients privilégiés du fait de leur pouvoir d'achat acceptable permettant d'accéder au logement. La BHS est considérée comme la banque des émigrés du fait qu'elle compte en son sein plus de 10 000 clients de sénégalais de l'extérieur, dont près de 7000 en France et 3000 en Italie.

Les comptes d'épargne logement ouverts à la BHS accusent des montants de plus de 60 milliards de FCFA en décembre 2002, soit une progression de 8,88% par rapport à l'année 2001 (55, 344 milliards de FCFA au 31 décembre 2001).

A côté du financement de l'habitat offert par la BHS, les banques commerciales suivent le pas, depuis la libéralisation du crédit dans le secteur bancaire. Cependant, cette incursion est encore timide du fait de la politique de ciblage des banques commerciales, en direction des particuliers présentant des critères performants pour sécuriser les crédits.

Il faut noter l'importance de l'apport financier des coopératives d'habitat qui sont très actives. A ce niveau les sénégalais de l'extérieur commencent à s'y intéresser ; a côté des sénégalais d'Italie (Coopérative d'Habitat des Emigrés Sénégalais en Italie « CHESI ») qui ont acquis leur parcelle par le biais de la ZAC, ceux vivant aux Etats Unis ont également acquis leurs parcelles viabilisées par le biais de la SNHLM. En effet, regroupés au sein de l'Association des Sénégalais d'Amérique (ASA), ils ont en collaboration avec la SNHLM acquis des grandes parcelles viabilisées. Cette réalisation est entrain de faire tâche d'huile au niveau de la SNHLM, car des sénégalais de l'extérieur se manifestent pour emboîter le pas à leurs confrères vivant aux Etats-Unis. Les ressources financières des coopératives proviennent essentiellement des cotisations sociales de ses membres, et des intérêts financiers générés par les placements effectués.

Le financement du logement au Sénégal par le système bancaire, est en grande partie entretenue par la BHS qui joue un rôle incontournable dans la promotion du logement. En effet les autorités sénégalaises ont senti nécessaire de mettre à la disposition de la BHS les ressources nécessaires pour jouer son véritable rôle en tant qu'institution financière spécialisée dans le financement de l'habitat. Cependant il faut noter le rôle encore timide des banques commerciales dans le financement du secteur de l'habitat

Le financement de l'habitat voit également la participation des particuliers regroupés au sein des coopératives d'habitat, qui ne cessent de prendre une importance capitale, surtout pour les sénégalais de l'extérieur qui ambitionnent l'acquisition de grandes parcelles viabilisées.

LES EMIGRES ET L'HABITAT

Pour tout émigré sénégalais, avoir un toit constitue un indicateur de réussite ; c'est l'avis des principaux spécialistes du secteur de l'habitat, qui estiment que près de 80% des sénégalais de l'extérieur sont dans cette logique. En effet le premier objectif du sénégalais de l'extérieur c'est de s'investir dans l'habitat et l'acquisition d'un toit est un gage de réussite et de succès ; il aide et facilite le retour au pays.

D'une manière générale, le sénégalais de l'extérieur souhaite toujours retourner au pays, même après de longues années passées à l'étranger. Cependant selon les différentes générations d'émigrés sénégalais, il a été constaté que l'auto construction est la méthode d'acquisition de logement la plus pratiquée.

Cet avis est partagé par les différents promoteurs publics et privés, qui estiment que les sénégalais souhaitent acquérir de grandes parcelles, pour ensuite construire. Les investissements que les sénégalais de l'extérieur réalisent pour la construction d'un logement varient de 20 à 50 millions de FCFA en fonction du niveau de standing souhaité. Pour l'acquisition de terrain, certains sénégalais de l'extérieur s'adressent au marché informel, où les courtiers font la pluie et le beau temps du fait de leur bonne connaissance du marché du foncier.

Mais il existe un autre moyen d'acquisition de parcelles, c'est à travers les coopératives d'habitat. Les premières coopératives d'habitat de sénégalais de l'extérieur sont apparues vers les années 90, à l'initiative des Ministères chargés des émigrés et de l'Habitat. Ce fut les émigrés sénégalais d'Italie qui ont été les premiers à être informés, suivi des sénégalais de France et des Etats-Unis. Cependant aucun cadre permettant de suivre ou d'assister ces émigrés sénégalais n'a été créé pour accompagner ce déclin. Certains promoteurs ont eu de bonnes initiatives, en adoptant des stratégies promotionnelles dans les pays d'accueil d'émigrés sénégalais, pour présenter leurs produits à leurs compatriotes qui y vivent.

La BHS a joué un rôle très important en direction des différents promoteurs publics, mais surtout privés pour leur permettre de présenter les différents programmes. Actuellement, la BHS est entrain de réfléchir sur la forme d'assistance à mettre en œuvre pour que les promoteurs privés s'approprient de plus en plus de leurs produits et réalisations en matière d'habitat. En effet, il arrive difficilement aux acquéreurs de logements de faire la différence entre les promoteurs immobiliers privés et la BHS, alors qu'ils arrivent à faire la distinction entre les programmes présentés par les promoteurs publics (SICAP, SNHLM).

Pour une prise en compte conséquente des besoins d'habitat des émigrés, les autorités envisagent la création d'un « Bureau de l'habitat des sénégalais de l'extérieur » au niveau du Ministère de l'Habitat, ce qui pourrait aider à combler le vide actuel. Ce bureau chargé de la promotion de l'habitat aura les principales tâches suivantes :

- élaborer et mettre à jour des supports d'informations sur les procédures relatives à l'accès aux programmes immobiliers et aux terrains aménagés ;
- organiser des salons de l'habitat au niveau des pays à forte concentration de sénégalais ;
- administrer le site WEB comportant des informations relatives à l'habitat, ouvert à l'intention des sénégalais de l'extérieur.

ACTIONS DE L'ETAT EN DIRECTION DES EMIGRES

Les autorités mènent des politiques visant à encourager l'investissement des émigrés; c'est le cas de la politique de communication et d'information menée en direction des sénégalais de l'extérieur pour leur permettre de connaître les rouages nécessaires pour mieux investir au pays. L'Agence Nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX), dans le cadre de ses missions spécifiques, assure la mise à disposition d'informations économiques, commerciales et technologiques à l'intérieur du pays, mais aussi dans les Ambassades et Consulats du Sénégal à l'étranger ; elle assure également l'assistance nécessaire pour la réalisation de partenariats.

Cependant, selon les informations recueillies au niveau du Ministère des sénégalais de l'extérieur, l'information économique n'est pas généralement disponible au niveau des Ambassades, à cause de plusieurs facteurs, dont le plus évident constitue le manque de potentiel en ressources humaines « économiques » au niveau des ambassades.

L'Etat envisage dans sa mission d'amélioration de sa politique économique dans les Missions Diplomatiques et Consulaires (MDC), de mettre en place une « mission économique » pour accompagner et compléter la diplomatie consulaire déjà très active. Les autorités ont décidé de mettre en place des bureaux économiques (à l'image de Postes d'expansion économiques) sous tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et de l'APIX. Avec la mise place de ces bureaux économiques dans les MDC, l'information économique pourra être centralisée et mise à la disposition des sénégalais de l'extérieur.

Certains ministères ont déjà eu à mettre en place des guides ou recueils destinés aux populations en général et aux sénégalais de l'extérieur en particulier. Nos investigations ont permis d'identifier trois guides qui permettront aux sénégalais de l'extérieur de disposer d'informations importantes pour mieux s'imprégner des réalités économiques du pays.

Le Ministère de l'Habitat a mis en place deux guides d'une importance capitale permettant aux sénégalais de l'extérieur d'avoir suffisamment d'informations sur l'accès au logement et sur les coopératives d'habitat (« **Guide pratique d'accès au logement** » – « **Guide pratique des coopératives d'habitat au Sénégal** »).

Quant au Ministère de l'économie et des Finances, le « **Guide douanier du voyageur** » a été confectionné et mis à la disposition des sénégalais. Les bureaux économiques malgré le coût de leur implantation dans les MDC, pourront jouer un rôle très important dans la mise à disposition et la diffusion de l'ensemble des informations destinées aux sénégalais de l'extérieur.

Dans la logique de créer une dynamique très forte entre l'Etat et les sénégalais de l'extérieur, le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Union Africaine et des Sénégalais de l'Extérieur a organisé en juillet 2001, un symposium pour la relance d'un nouveau partenariat avec les sénégalais de l'extérieur. Ce symposium qui a abouti à la conception d'un plan d'actions, visait la résolution des différents problèmes rencontrés par les émigrés sénégalais. Les problèmes identifiés lors de ce symposium sont très variés et les actions à mener sont de caractères juridiques, consulaires et sociaux, mais également économiques et financiers.

Dans le secteur relatif à l'habitat, des propositions ont été faites pour l'accès des émigrés au logement. Les différents intervenants du secteur de l'habitat ont émis un certain nombre de propositions:

- la Banque de l'Habitat en rapport avec la SICAP et ATEPA TECHNOLOGIES se proposent de construire sur le site du terminus de liberté V, 210 appartements dénommés « les Résidences Diaspora » exclusivement réservés aux sénégalais de l'extérieur ;
- la SICAP se propose de s'orienter davantage vers la construction d'immeubles pour les émigrés ;
- la SNHLM, quant à elle entend démarrer prochainement son projet « Keur Massar » à Rufisque de près de 20 000 parcelles ;
- le BAHSO appuiera les coopératives dans les réalisations de leurs logements.

Au niveau économique, l'APIX a mis en place un dispositif d'appui personnalisé au profit des sénégalais de l'extérieur (confection et diffusion de supports), en s'appuyant sur les Missions Diplomatiques ou Consulaires (MDC) et les associations ou groupements d'émigrés. D'autres actions à caractères économiques, ont également été retenues par le symposium. A cet effet, il faut noter la possibilité offerte par l'ADEPME aux émigrés pour consulter la banque d'idées de projets, la facilitation des émigrés pour accéder facilement au crédit et aux parcelles industrielles viabilisées, mais surtout la possibilité de bénéficier d'une ligne de crédit du FPE pour la création de PME-PMI conçues par des émigrés.

Cependant, il existe un problème réel de suivi des propositions émises par les différents acteurs à l'issue des travaux du symposium.

La dynamique amorcée par les autorités sénégalaises pour une prise en charge correcte de la gestion des sénégalais de l'extérieur, permettra à coup sûr de recentrer les actions engagées en direction de nos compatriotes.

2. ANALYSE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS

LA PLACE DES MATERIAUX IMPORTES DANS LA CONSTRUCTION ET L'HABITAT

Le secteur de la construction et de l'habitat, fait intervenir un certain nombre de matériaux, qui sont pour la plupart importés de l'extérieur. Parmi les principaux matériaux entrant dans la construction, on peut citer : le ciment, le gravier, le fer (acier « torsadé »), la peinture, le bois, les profilés en fer et en aluminium, la quincaillerie de bâtiments (serrures, paumelles, etc.), le matériel sanitaire et de plomberie, les matériaux d'électricité (fil, ampoules, lustres, prises, etc.), les carreaux, etc.

LE CIMENT

Il est produit localement par deux entreprises, que sont la Sococim et les Cimenteries du Sahel. La production actuelle se situe à 1 900 000 tonnes depuis l'ouverture de la 2^e cimenterie (les Cimenteries du Sahel de Kirène) durant le dernier trimestre 2002. Cette production pourrait atteindre 3,2 millions de tonnes en l'an 2005, si les objectifs fixés par les deux cimenteries sont atteints. La réalisation de ces objectifs permettra à coup à coup sûr de satisfaire la demande locale à l'horizon de 2005.

PRODUCTION DE CIMENT AU SENEGAL

Unité de production	Production (tonnes/ an)	Prix officiels (Fcfa/tonne)
SOCOCIM	1 300 000	43 800
Cimenteries du Sahel	600 000	43 900
Production totale	1 900 000	

LE GRAVIER

Communément appelé « béton », il est produit localement à partir des carrières par des entreprises locales, qui en assurent le concassage avant de les acheminer sur les lieux de stockage pour la vente aux entrepreneurs ou acteurs intervenant dans la construction et le bâtiment. On distingue sur le marché trois types de « béton » de couleurs différentes (blanc, rouge ou noir) et le prix des 16 m³ se situe entre 150 000 et 130 000 FCFA à Dakar (le prix est fonction de la qualité de la roche concassée).

LE FER (ACIER « TORSADÉ ») - LES PROFILES EN FER ET EN ALUMINIUM

L'acier « torsadé », communément appelé « fer » par les maçons, est présentement fabriqué ou conditionné localement par au moins trois entreprises que sont : la SOSETRA, DIPROM, et METAL AFRIC (l'une d'elle est d'ailleurs en difficulté). Cependant, les produits (fer) importés sont plus préférés par les professionnels, qui les jugent de meilleure qualité, que ceux produits localement. En temps normal les 100kg coûtent 25 000 fcfa à l'exception du fer de « diamètre 6 » qui est vendu à 30 000 fcfa (les 100kg). Actuellement dans le marché de Dakar, les prix ont flambé et les 100 kg coûtent entre 36 000 et 38 000 fcfa.

Les profilés en fer et en aluminium sont utilisés par les menuiseries métalliques et en fer et en aluminium. Si certains produits en fer sont en partie produits localement, les produits aluminium

serait importés ; On note une prolifération de menuiseries en aluminium, qui à partir des profilés font la coupe et le montage des ouvertures de maisons (portes et fenêtres). Les profilés et tôles en fer utilisés par les menuisiers métalliques servent à la confection des portes et portails pour l'entrée des habitations et des garages des maisons. Le fer forgé prend de l'importance, avec son utilisation pour la confection des meubles de maison.

LA PEINTURE

On note l'existence d'unités de production de peinture ; Parmi ces unités, on peut citer la Seigneurie, le SAPEC, AZ COLOR, SIMPEC, SENAC, ASTRAL, etc. les prix varient en fonction de la qualité du produit et de ses spécificités. On note qu'il y a eu subitement une implantation massive d'unité de peinture, pour le grand bien du marché.

LE BOIS

Le bois est généralement utilisé par les menuisiers, pour la confection des portes et fenêtres des bâtiments construits. Le bois est également utilisé par les maçons pour le coffrage, lors de la préparation des dalles pleines en béton armé ou des dalles semi préfabriquées avec poutrelles en béton armé et agglomérés (hourdis). Il existe une faible production locale en bois, dans la région sud du pays ; cependant l'accès est très difficile du fait des contraintes imposées par l'état, pour l'utilisation et le transport du produit (le contrôle est dévolu aux services des Eaux et Forêts). Cette situation fait que cette production qui n'est pas très variée (le plus connu, le bois de veine), est peu utilisé par les menuisiers dans la confection des portes et fenêtres dont le bois d'œuvre provient généralement des pays africains tels le Liberia, le Cameroun, la Cote d'Ivoire (ralentissement actuel des importations du des événements) et le Gabon, etc.

TABLEAU 1 : PRODUCTION INDUSTRIELLE EN QUANTITE

Produits	1998	1999	2000	2001
Bois scié (en m ³)	21	21	22	20
Peinture et vernis (en tonnes)	2972	3935	4673	4630

Sources : *situation économique du Sénégal (édition 2001)*

LA QUINCAILLERIE DE BATIMENTS (SERRURE, PAUMELLE, ETC...)

Les produits de quincaillerie de bâtiments sont généralement importés. Généralement importés d'Europe, ils sont concurrencés par ceux venant d'Asie, qui sont bon marché, mais de qualité inférieure. Cependant ces produits ne sont pas de très bonne qualité, car sont jugés très fragiles par les utilisateurs.

LES MATERIAUX D'ELECTRICITE

Ils se composent des fils, ampoules, interrupteurs, etc. qui entrent dans la construction de l'habitat. Il existe une production locale de fils électriques (câbleries du Sénégal). Cependant pour la majeure partie des matériaux d'électricité, ils sont de plus en plus importés.

LE MATERIEL SANITAIRE ET DE PLOMBERIE

Ce matériel comprend les produits destinés à la robinetterie et au sanitaire : robinets, chaises « WC » turcs ou anglaise, etc. Ces produits généralement importés sont très utilisés pour l'amélioration de la commodité d'utilisation des logements et habitations.

LES CARREAUX

Ils sont généralement importés ; ils constituent un produit très prisé au Sénégal, du fait actuellement de son accessibilité, son prix et de l'importance que les sénégalais portent de plus en plus au standing des logements qu'ils construisent. Les carreaux produits localement ne sont pas de bonne qualité et sont fortement concurrencés par les importations.

Il faut noter également l'utilisation de pierres pour le revêtement des façades, à côté des « carreaux faïences » importés. Cette pierre est produit localement par l'entreprise « PIERDECO » dont le promoteur se trouve être un italien. L'entreprise SENAC ETERNIT a essayé de faire le même produit, mais l'engouement n'a pas été le même du fait de la différence constatée par les utilisateurs sur la qualité des deux produits.

LES ACTEURS DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS

Le secteur est très dynamique du fait de l'importance du nombre des acteurs, tant dans la construction que dans les métiers qui gravitent tout au tour. Dans la construction, ce sont les entreprises de construction de bâtiment communément appelées « entrepreneurs », qui investissent le secteur. Du fait de sa protection, toute personne peut se réclamer « entrepreneur » et investir le marché de la construction au détriment des professionnels. Il est important de mener un travail de qualification pour identifier et classer ces entreprises de construction.

C'est l'avis de la Direction de l'habitat, qui entend s'investir dans cette tâche afin d'assainir le secteur ; cette mission permettrait d'identifier les différents entreprises et de mesurer leur expertise technique en matière de construction. Cette action permettra d'améliorer la qualité de la construction des bâtiments au bénéfice des populations.

Le secteur de la construction du bâtiment regroupe en effet les grandes entreprises de construction (spécialisées ou tous corps d'état) et les nombreux micro entrepreneurs ou tâcherons qui ne sont autres que des artisans spécialisés dans les différents corps d'état du bâtiment. Ils ont d'une manière générale acquis leur expertise sur le terrain, à travers la formation traditionnelle.

Ces micro entrepreneurs (artisans spécialisés) très dynamiques, occupent le secteur informel de la construction qui est en pleine expansion du fait de l'intérêt que les populations portent sur l'acquisition de logements par l'auto construction ou par l'intermédiaire des promoteurs immobiliers (très souvent les logements acquis subissent des transformations).

Dans le secteur de l'habitat et de la construction, l'informel occupe une place très importante et même les grandes entreprises BTP, s'appuient sur ces micro entrepreneurs par la sous-traitance de travaux relevant des différents corps : maçonnerie, plomberie, menuiserie, carrelage, peinture, électricité, coffrage, ferrailage, etc.

Dans le cadre de l'auto construction, les populations conscientes des honoraires très élevés des entrepreneurs BTP spécialisés, se rabattent généralement sur les tâcherons afin de minimiser ce coût. Malheureusement, c'est la qualité de la construction qui en pâtit du fait qu'il n'existe aucun suivi ou contrôle technique des chantiers en construction. Le but recherché par les populations dans le choix des tâcherons, se situe uniquement dans le souci d'amoinrir le coût de la construction des logements. L'organisation du secteur s'impose par un renforcement des capacités techniques des tâcherons, afin d'améliorer la qualité des services offerts par ces derniers.

Autour de l'environnement du secteur de la construction d'autres professions se créent, surtout dans l'importation, la production, la commercialisation et le transport des matériaux de construction.

En effet, on note l'implantation de certaines unités industrielles dans la production de certains matériaux de construction tels : la peinture, le fer à béton, le gravier (béton), le ciment, etc., mais également dans certaines activités comme la menuiserie (bois, métallique). Dans cette profession, il faut noter le développement très important constaté par la qualité des produits fabriqués (portes, fenêtres, meubles) et la technicité prouvée par les professionnels du secteur ; la menuiserie métallique se développe avec l'implantation d'unités de montage d'articles en aluminium. La menuiserie métallique se développe également, avec la confection de produits en fer forgé (meubles, portes et portails, etc.).

Le transport de certains matériaux de construction pose d'énormes problèmes lors de leur acheminement sur les chantiers ; C'est le cas du sable et du gravier, dont les sites d'exploitation sont très éloignés de la ville (cas de la région de Dakar) ; Le transport de ces produits est très actif, mais se fait encore de manière informelle et inorganisée.

La vente d'agglos (« briques », balustres, etc...) est très en vue dans le secteur, mais se fait encore très timide du fait de la dimension encore très petite des briqueteries informelles ; La mise en place de briqueteries disposant de technologie plus avancées, permettrait la production de produits de qualité, afin de permettre aux populations de disposer de « briques » de très bonne qualité et dans les délais très courts.

Cette situation montre le dynamisme affiché par les acteurs du secteur, mais un apport technologique devrait permettre aux unités déjà existantes d'améliorer la qualité des produits fabriqués, ce qui pourrait influencer sur le niveau de standing des bâtiments construits et sur leur durée de vie.

L'ORGANISATION DES IMPORTATEURS

Il faut noter sur le marché de commercialisation des matériaux de construction, une multitude d'importateurs du fait de la libéralisation des importations. Cependant, le « Comptoir Commercial du Sénégal » (CCS), assure sans aucun doute le rôle de leader du fait de la diversité de ses importations.

Pour la commercialisation de certains produits, on remarque la spécialisation de certaines entreprises, qui se démarquent et arrivent à se faire une notoriété de par leur stratégie marketing et de la variété des produits qu'elles présentent ; cette situation est surtout visible pour les carreaux et le sanitaire, où l'entreprise « SEN CARREAUX – KEUR KHADIM » commence à se tailler une part du marché, à côté de la « Compagnie Commerciale du Sénégal » (CCS), de « BATIMAT ».

Nos recherches entreprises dans l'importation des certains matériaux utilisés dans la construction, confirment l'importance en valeur des sorties de devises, du fait de la production encore timide et des fois même inexistante de certains produits.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS (*En milliers de fcfa*)

PRODUITS	1998	1999	2000	2001
TEINTURE – VERNIS – PEINTURE	3584 707	3 833 317	3 897 817	4 413 491
BOIS ET OUVRAGES	14 864 978	17 325 226	18 241 240	20 771 934
PIERRES CERAMIQUES ET VERRES	13 600 840	15 124 197	16 626 627	18 981 752
METAUX COMMUNS	36 376 228	33 406 254	32 397 541	42 983 137

Sources : *Situation économique du Sénégal (édition 2001)*

IMPORTATIONS DE QUELQUES MATERIAUX DE CONTRUCTION EN 2002

PRODUITS IMPORTES ET QUELQUES PAYS D'ORIGINE	VALEUR IMPORTATIONS EN MILLIERS DE FCFA	PART DES PAYS D'ORIGINE DES IMPORTATIONS EN %
BOIS	4 014 406	
DONT : - FRANCE	207 402	5
- ESPAGNE	671 700	17
- AFRIQUE DU SUD	453 816	11
- LIBÉRIA	1 126 891	28
- GHANA	106 406	2,6
- GABON	243 125	6
- CAMÉROUN	932 850	23
EVIERS LAVABO, BAIGNOIRES, CUVETTES D'AISANCES	1 103 685	
DONT : - FRANCE	169 974	15
- ITALIE	57 396	5
- TUNISIE	72 040	6,5
- PORTUGAL	95 960	8,7
- ESPAGNE	59 034	5
- EGYPTTE	487 888	44
ARTICLES DE ROBINETTERIE ET ORGANES SIMILAIRES	3 282 967	
DONT : - FRANCE	2 599 722	79
- ITALIE	309 401	9
- REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	149 420	4,5
DISJONCTEURS ET FUSIBLES	849 765	
DONT : - FRANCE	676 851	79,6
- ITALIE	26 435	3
- ESPAGNE	36 212	4
CARREAUX ET DALLES VERNISSES EN CERAMIQUES	8 678 818	
DONT : - FRANCE	730 354	8
- ITALIE	2 639 436	30
- ESPAGNE	3 473 115	40
- TUNISIE	629 822	7,3
- REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	564 780	6,5
SERRURES VEROUS EN METAUX COMMUNS	4 09 619	
DONT : - FRANCE	183 315	45
- REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	139 965	34
- ITALIE	38 658	9
- HONG KONG	14 189	3

SOURCES : Direction des statistiques - Statistiques douanières

OPPORTUNITES D'INSERTION DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS

POLITIQUE D'INSERTION ET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PME

L'état du Sénégal s'est engagé pour la promotion du secteur privé en accordant une attention toute particulière au développement de la petite et moyenne entreprise (PME). Du fait du rôle capital que la PME joue dans le développement économique du pays, les autorités sénégalaises ont mis en place d'importantes mesures visant à son développement. Les objectifs visés sont de nature à créer un environnement favorable au développement harmonieux du secteur privé et de la PME.

D'importantes actions sont entreprises dans le cadre des privatisations et de la levée des monopoles afin de permettre aux entreprises un accès plus libre dans les différents secteurs de l'économie. Cette situation devrait permettre de favoriser et d'encourager les entrepreneurs privés potentiels tant nationaux qu'étrangers, de s'investir dans les créneaux porteurs de croissance. Cependant l'économie sénégalaise se caractérise par la coexistence du secteur moderne avec le secteur informel ; ce dernier se caractérise par son développement dans les secteurs ou sous secteurs jugés plus accessibles.

L'environnement des PME se caractérise présentement par cette situation hybride, où les entreprises du secteur informel trouvent difficilement la place pour se développer et apporter une croissance significative à l'économie nationale. En effet, face à l'internationalisation des marchés, les entreprises non performantes risquent de marquer le pas, du fait de la forte concurrence.

Les autorités sénégalaises, conscientes de cette situation et du rôle très important que les PME doivent jouer dans l'économie, ont engagé d'importantes mesures dans le but d'améliorer l'environnement des PME avec la mise en place :

- d'un Ministère de la PME ;
- d'une charte des PME ;
- d'une Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX) ;
- d'une Agence de Développement et de Promotion de l'Artisanat (ADPA) ;
- et d'une Agence de Développement et d'Encadrement de la PME (ADEPME).

Ces actions traduisent ainsi la volonté affichée par les autorités pour faire des PME le moteur du développement économique et social du Sénégal. Ces agences permettront aux éventuels investisseurs de disposer d'une assistance sans faille dans les formalités de création d'entreprises et de facilitation pour le financement des investissements.

Les émigrés sénégalais qui souhaiteraient s'investir au retour par la création de PME/PMI, disposent d'un environnement incitatif. L'histoire a montré que le Sénégal a toujours été attentiste dans sa politique d'insertion et de réinsertion des émigrés, mais l'environnement actuel offre plus de possibilités d'implantation de PME/PMI.

Il y a quelques d'années, la France avait initié un programme pour le retour dénommé « aide au retour ». Dans ce cadre, un Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Emigrés (BAOS) fut créé

et un budget a été mis en place par la France pour faciliter son fonctionnement. Cette structure créée pour accompagner le retour au pays des sénégalais de l'extérieur vivant en France, existe toujours mais n'est plus actif car le programme pour lequel elle a été créée n'est plus actuel. Cependant, dans le cadre de la coopération décentralisée, il existe un appui institutionnel global avec le « commodity aid », qui se charge de l'insertion des émigrés.

Il serait intéressant dans le futur de s'appuyer sur l'expérience acquise dans le passé afin de mieux préparer le terrain aussi bien pour les émigrés qui choisissent le retour, mais également les futurs partenaires intéressés à s'investir dans le développement économique, social et industriel du Sénégal.

LES PISTES DE CREATION D'ENTREPRISES

Les recherches entreprises dans le secteur du bâtiment en 1995 (BIT / Programme Cadre II), avaient fait ressortir les corps de métiers tels, la maçonnerie et la menuiserie (bois et métal) comme les plus porteurs.

Malgré le dynamisme de ses acteurs, le secteur de la construction et de l'habitat mérite une nouvelle impulsion pour sa relance. Le secteur regorge de potentialités d'insertion et la naissance de nouveaux promoteurs aptes à le révolutionner (par la production de produits et de services de qualité) est plus que nécessaire.

Il se dégage compte tenu de la situation actuelle du secteur de l'habitat et de la construction et des activités qui y sont pratiquées, des pistes de projets qui pourraient être investies par les émigrés sénégalais en partenariat avec d'éventuels promoteurs italiens (professionnels en bâtiment et construction).

Dans la gamme très variée d'activités dans le secteur, nous avons ciblé les secteurs porteurs déjà identifiés dans l'artisanat (maçonnerie et menuiserie) et nous y avons joint des activités complémentaires telles : la commercialisation de produits de quincaillerie, la production de carreaux et le transport de matériaux de construction.

Ces cinq (5) projets vont constituer les projets tests ciblés, pour créer un déclic à l'investissement des sénégalais de l'extérieur candidats au retour.

PROJET 1 : MISE EN PLACE DE BRIQUETERIES AMELIOREES

La construction de logements ou d'habitat demande toujours une quantité importante de « briques » (parpaing) ; l'existence de briqueteries dotées d'une technologie améliorée (séchage rapide par exemple) pourrait permettre de gagner beaucoup de temps lors de la construction. D'autres produits pourraient également être fabriqués : claustras, balustres, etc... L'activité de fabrication de faux plafonds en plâtre pourrait également être pratiquée dans ces briqueteries.

PROJET DE BRIQUETERIE AMELIOREE
PRESENTATION
Il s'agit de créer des briqueteries avec un matériel de production très léger mais capable de fabriquer des produits de qualité, selon les normes techniques définies dans la construction
PRODUITS OU SERVICES OFFERTS
Les matières premières de base de la production seront le ciment, le sable, le gravillon et le plâtre. Les produits qui seront fabriqués par le projet, sont très variés et comprennent : les agglos, les hourdis, les balustres, les claustras, les faux plafond, etc
CARACTERISTIQUES DU MARCHE
Le marché de ces différents produits est encore très porteur du fait de l'exploitation encore timide. Il s'agira dans cette activité de mettre en place des spécialistes, qui pourront également s'engager dans la production de briques, hourdis, en utilisant les matières premières locales comme l'argile par exemple. Il faudra pour notre projet, de faire jouer les économies d'échelle pour s'attendre à des gains importants.
CONDITIONS DE MISE EN PLACE
La mise en place du projet nécessite l'acquisition d'espace (terrain) pouvant l'accueillir. la forme juridique du projet pourra être une société à responsabilité limitée ou une société anonyme ; mais c'est l'avis du ou des promoteurs qui comptera le plus. Le projet sera assisté par les organismes d'encadrement des PME, pour bénéficier des avantages du code des investissements et de ceux mis en place pour la promotion des PME.
MATERIELS ET DISPOSITIONS TECHNIQUES
Le matériel utilisé actuellement est très rudimentaire et ne permet pas une production rapide et à grande échelle. Il est nécessaire pour notre projet, de rechercher une technologie appropriée à l'image de celles existantes en Italie (ou ailleurs), avec en appui une formation technique au profit des futurs promoteurs sénégalais et/ou aux futurs employés.

PROJET 2 : IMPLANTATION DE MENUISERIES MIXTES

Le développement de la menuiserie et l'émergence des unités dans l'aluminium et du fer forgé, conduit notre analyse à la création d'unités de menuiserie mixtes, où tous les produits relatifs à la menuiserie bois et aluminium et fer forgé (portes, fenêtres, meubles, etc.) seront fabriqués, sur mesure et à la carte.

PROJET DE MENUISERIE MIXTE
PRESENTATION
Les menuiseries mixtes abriteront des unités de production utilisant le bois, le fer et l'aluminium.
PRODUITS OU SERVICES OFFERTS
En plus des portes et fenêtres en bois, fer ou aluminium, pour les bâtiments, les menuiseries mixtes pourront également fabriquer des meubles de maisons et/ou de bureaux. Elles assureront principalement la prestation de services (coupe et usinage), au profit des petits menuisiers spécialisés dans le bois.
CARACTERISTIQUES DU MARCHE
Le marché se caractérise par une prolifération de petits ateliers, spécialisés selon la matière première utilisée (bois, fer ou aluminium), mais ne disposent pas de matériels techniques suffisants. Les menuisiers en bois et fer sont les plus nombreux ; celles spécialisées dans l'aluminium commencent à se développer. Il faut simplement noter que les petits ateliers de menuiserie bois, s'appuient sur des unités plus importantes (disposant de matériels importants) pour faire la coupe et l'usinage dont ils ont besoin. Ces unités de prestation de services (coupe et usinage); arrivent à faire des recettes pouvant aller jusqu'à 20 000 FCFA par jour (la zone d'implantation est très importante pour la réalisation de recettes substantielles). L'objectif du projet de menuiserie mixte est de pouvoir créer une synergie entre les différentes menuiseries traditionnelles spécialisées en fonction de la matière première utilisée.
CONDITIONS DE MISE EN PLACE
La mise en place du projet nécessite l'acquisition d'espace (terrain) pouvant l'accueillir. la forme juridique du projet pourra être une société à responsabilité limitée ou une société anonyme ; mais c'est l'avis du ou des promoteurs qui comptera le plus. Le projet sera assisté par les organismes d'encadrement des PME, pour bénéficier des avantages du code des investissements et de ceux mis en place pour la promotion des PME.
MATERIELS ET DISPOSITIONS TECHNIQUES
Les menuiseries mixtes disposeront de la technologie nécessaire pour les travaux du bois, du fer et de l'aluminium. le choix de la technologie mérite une attention toute particulière pour s'adapter au mieux des préoccupations techniques du sous secteur de la menuiserie. Il sera créé dans le projet des sections en fonction de la matière première utilisée.

PROJET 3 : IMPLANTATION DE FABRIQUES DE CARREAUX

L'histoire a montré l'existence de certaines unités de carreaux, mais du fait de l'importation massive de carreaux de très bonne qualité, ces unités ont disparu. Il est nécessaire de promouvoir des unités de production de carreaux en s'appuyant sur la technologie développée en Italie ou dans d'autres pays occidentaux. Un choix judicieux devrait être fait sur la meilleure technologie nécessaire à la production de carreaux de qualité. Il serait également nécessaire de réaliser une étude d'opportunité pour mesurer la faisabilité technique d'un tel projet.

PROJET DE FABRIQUE DE CARREAUX
PRESENTATION
Le projet de fabrique de carreaux devrait permettre à terme de produire des carreaux vernissés de très bonne qualité et à des coûts intéressants.
PRODUITS OU SERVICES OFFERTS
En plus des carreaux produits, le projet pourra mettre sur le marché des pierres de revêtement pour les façades de maisons. Le plus important sera de produire des carreaux de qualité qui pourra concurrencer les importations de carreaux.
CARACTERISTIQUES DU MARCHE
Le marché se caractérise par une importation massive de carreaux venant principalement d'Espagne et d'Italie. Les carreaux font l'objet d'importation et sont pratiquement disponibles dans les différents magasins de quincaillerie présents dans les différentes artères des grandes villes du pays. Les prix pratiqués dépendent du type et de la qualité ; ils peuvent varier de 3500 à 6000 FCFA le mètre carré. Les carreaux sont actuellement très consommés au Sénégal, les importations de 2002, se chiffrent à plus de 8 milliards de FCFA.
CONDITIONS DE MISE EN PLACE
La mise en place du projet nécessite l'acquisition d'espace (terrain) pouvant l'accueillir. la forme juridique du projet pourra être une société à responsabilité limitée ou une société anonyme ; mais c'est l'avis du ou des promoteurs qui comptera le plus. Le projet sera assisté par les organismes d'encadrement des PME, pour bénéficier des avantages du code des investissements et de ceux mis en place pour la promotion des PME.
MATERIELS ET DISPOSITIONS TECHNIQUES
Le choix d'une technologie de pointe est nécessaire pour la réussite du projet. Il sera nécessaire de s'appuyer sur la technologie existante en Italie et de l'adapter à notre environnement. Les promoteurs et futurs spécialistes du secteur, devront recevoir une formation technique pour maîtriser la technologie choisie.

PROJET 4 : MISE EN PLACE DE MAGASINS DE VENTE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Cette activité est la plus pratiquée, du fait de la facilité d'insertion qu'elle offre pour les nombreux sénégalais qui l'investissent. Certaines structures bien organisées et disposant de possibilités financières très importantes occupent la place de leader en assurant elles mêmes l'importation et la distribution des matériaux de construction (le cas de la CCS est le plus édifiant). D'autres structures moins bien nanties, reposent leur commerce sur une importation groupée (groupe de commerçants associant leurs forces) de certains produits afin de minimiser les charges récurrentes à l'importation des matériaux de construction. L'importation d'une quincaillerie de qualité avec l'ouverture de magasins de vente pourrait servir de base commerciale aux nombreux commerçants de l'informel.

PROJET DE MAGASINS DE QUINCAILLERIE DE BATIMENT
PRESENTATION
Il s'agira de mettre en place un ou de grands magasins de vente d'articles de quincaillerie de bâtiment. Ces magasins seront à l'image de la CSS, qui commercialisent pratiquement tous les produits utilisés dans la construction. Il s'agit en fait d'un grand complexe commercial qui importerait des matériaux de qualité et assurerait la distribution à travers les petits magasins existants.
PRODUITS OU SERVICES OFFERTS
Les produits vendus seront les différents produits entrant dans la construction. Dans cette gamme de produits, on comptera les produits importés mais également les matériaux de construction produits localement. La qualité des produits sera l'une des caractéristiques sur laquelle reposera l'activité du complexe
CARACTERISTIQUES DU MARCHE
Il existe une prolifération de petits magasins qui ne disposent pas de moyens financiers important pour disposer de la gamme variée de matériaux et de produits de quincaillerie. Notre magasin pourra s'appuyer sur ces structures pour l'écoulement de certains produits.
CONDITIONS DE MISE EN PLACE
La mise en place du projet nécessite l'acquisition d'un grand local dans la zone péri urbaine de Dakar qui devra abriter le projet test. La forme juridique du projet pourra être une société à responsabilité limitée ou une société anonyme ; mais c'est l'avis du ou des promoteurs qui comptera le plus. Le projet sera assisté par les organismes d'encadrement des PME, pour bénéficier des avantages du code des investissements et de ceux mis en place pour la promotion des PME.
MATERIELS ET DISPOSITIONS TECHNIQUES
En plus du local qui devra être très fonctionnel, le projet devra acquérir des véhicules (un parc fonctionnel) pour assurer une bonne distribution des produits dans les différents magasins de la capitale.

PROJET 5 : ENTREPRISES DE TRANSPORT ET DE SERVICES

Même s'il existe des entreprises de transport, la spécialisation dans le secteur des matériaux de construction n'est pas encore en place. L'implantation d'une entreprise de transport avec un parc consistant de camions pourrait générer des ressources financières importantes au profit des promoteurs.

Une telle entreprise pourra également assurer la location d'outils pour le coffrage ; cette activité reconnue dans le secteur de la construction, est en général pratiquée par les retraités du secteur disposant de moyens matériels conséquents.

Un partenariat pourrait être tissé entre les émigrés et d'éventuels promoteurs étrangers pour la naissance d'unités de transport performantes, dotées d'une bonne organisation commerciale.

PROJET D'ENTREPRISES DE TRANSPORT ET DE SERVICES
PRESENTATION
Il s'agira d'investir sur une entreprise de transport, dont le rôle sera d'assurer le transport de matériaux de construction (fer, ciment, sable et béton). Cette entreprise devra révolutionner le secteur, en jouant le rôle d'un vrai spécialiste dans le secteur de l'habitat et de la construction.
PRODUITS OU SERVICES OFFERTS
L'entreprise de transport devra jouer un rôle très important pour l'acheminement des matériaux de construction aussi bien dans la capitale que dans les autres régions. A Dakar, le rôle de l'entreprise de transport sera capital du fait de l'éloignement des sites d'exploitation du sable et du gravillon (béton). Une bonne organisation et une bonne gestion de l'utilisation des véhicules permettra au projet de révolutionner le secteur.
CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ
Il existe des transporteurs qui disposent des camions et exploitent le secteur de manière informelle. Notre projet devra révolutionner le secteur en professionnalisant le secteur par une démarche rationnelle de conquête du marché.
CONDITIONS DE MISE EN PLACE
La mise en place du projet nécessite l'acquisition d'un espace dans la zone péri urbaine de Dakar qui devra abriter le projet test. Cette espace devra servir de garage pour l'important parc automobile dont le projet devra acquérir. La forme juridique du projet pourra être une société à responsabilité limitée ou une société anonyme ; mais c'est l'avis du ou des promoteurs qui comptera le plus. Le projet sera assisté par les organismes d'encadrement des PME, pour bénéficier des avantages du code des investissements et de ceux mis en place pour la promotion des PME.
MATERIELS ET DISPOSITIONS TECHNIQUES
Le projet devra disposer d'un parc important de camions pour assurer la distribution des matériaux de construction dans la ville de Dakar, mais également dans les autres villes des autres régions du Sénégal. Pour le chargement du sable et du béton des véhicules chargeurs seront mis à la disposition du projet.

APPROFONDISSEMENT DES ETUDES DE PROJET ET DE LA FILIERE

Il ne s'agit là que de pistes dont le but est de démontrer qu'il existe des opportunités de création de PME dans le secteur des matériels de construction. Un approfondissement de ces pistes s'avèrera nécessaire ; des études plus exhaustives devront être menées afin de déterminer de manière plus précise leur faisabilité technique, économique, commerciale et financière.

L'étude technique constitue un élément très important, car un choix technologique adéquat devrait normalement apporter un élément novateur, si l'on tient compte du matériel rudimentaire (dans la briqueterie par exemple) utilisé et/ou de l'inexistence d'unités de production projetées (cas des fabriques de carreaux). Dans ce dernier cas, l'identification de technologies de pointe, adaptées à notre environnement (matières premières disponibles, bonne expertise pour veiller aux pannes, disponibilités de pièces détachées, etc.) est nécessaire pour relancer et innover le secteur.

Une étude approfondie de la filière habitat/construction, permettra l'identification d'autres pistes de création d'entreprises, qui pourraient être investies par les émigrés.

DEUXIEME PARTIE

LES TRANSFERTS D'ARGENT

1. IMPORTANCE DU PHENOMENE DE TRANSFERT D'ARGENT

1.1 LA MIGRATION AU SÉNÉGAL

Une des caractéristiques des sénégalais est leur forte tendance à l'émigration, ce qui fait dire souvent – non sans humour – que le Sénégal est un « exportateur de ressources humaines » au même titre que d'autres pays africains sont exportateurs de ressources naturelles !¹ Selon les estimations officielles, 400 000 sénégalais vivaient à l'étranger en 1998 (A.S.Fall : 2003). La migration des sénégalais vers l'étranger s'est effectuée à un rythme annuel de 10 000 personnes entre 1995 et 2000 (UN : 2002). Les principales destinations sont avant tout les pays africains, avec en tête la Côte d'Ivoire (environ 150 000)², suivie de loin par le Gabon, le Mali et la Guinée. Autres destinations privilégiées, les pays de l'Union européenne avec 125 000 émigrés estimés (dont 60 000 en Italie et le même nombre en France). Les Etats Unis, qui sont devenus un pays de destination de l'émigration vers le milieu des années 1980, ont connu une forte progression avec un nombre d'émigrés estimé à 15 000 (UN : 2002).

Dans un pays socialement et politiquement stable comme le Sénégal, la principale raison qui conduit les jeunes à émigrés est la recherche d'un emploi rémunérateur à l'étranger perçu comme regorgeant d'opportunités – surtout pour des gens qui acceptent tout type d'emploi. Les émigrés cherchent donc à gagner de l'argent, ce qui leur apparaît quasiment impossible au Sénégal compte tenu des difficultés rencontrées

1.2 LES VOLUMES DES TRANSFERTS D'ARGENT

L'émigration représente une source financière importante pour une grande partie des Sénégalais et pour le pays entier compte tenu du volume des fonds qui sont transférés chaque année par les émigrés. Selon une étude récente³, les transferts de fonds par les travailleurs émigrés étaient estimés à 270 millions USD en 2002.

¹ Ceci constitue une brève synthèse introductive de la très riche littérature sur le sujet de la migration au Sénégal. Pour plus de détails, se référer par exemple aux documents suivants :

« Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux Rapport national – Sénégal » - Population et conditions sociales 3/2000/E/n° 12 – Office Statistique des Communautés européennes (Novembre 1999)

« Enjeux et défis de la migration internationale de travail Ouest africaine » - A.S.Fall – Université du Québec à Hull – Juillet 2002

² La crise politico-militaire a certainement réduit ce chiffre dans la mesure où certains émigrés sénégalais sont soit revenues au pays, soit parties vers d'autres lieux en attendant que les choses se calment pour envisager un éventuel retour.

³ « Forum sur l'investissement et l'emploi: Rôle du secteur informel et des sénégalais de l'extérieur – Stratégie de mobilisation de l'épargne et sécurisation des investissements » : CPDS-GES (Dakar, 21 et 22 mai 2003) - Chimère Diop. Il faut préciser que les volumes des transferts dans cette étude de Ch. Diop sont différents de ceux de la Banque Mondiale et du FMI. Ces différences confirment la difficulté de collecter des informations dans ce secteur compte tenu de la part importante des informels sur lesquels il est quasiment impossible d'obtenir des chiffres complets et fiables. Les informations figurant ici doivent donc être prises avec précaution.

Trois modes de transferts sont généralement utilisés par les émigrés sénégalais : le transfert par la voie des opérateurs spécialisés tels que Western Union, Money Gram, etc. ; le transfert par la voie postale ; le transfert par la voie informelle. Les volumes des transferts formels (Poste et opérateurs spécialisés) reçus au cours de l'année 2003 se sont élevés à près de 212 milliards FCFA comme l'indique le tableau ci-dessous, en progression constante depuis 1999 :

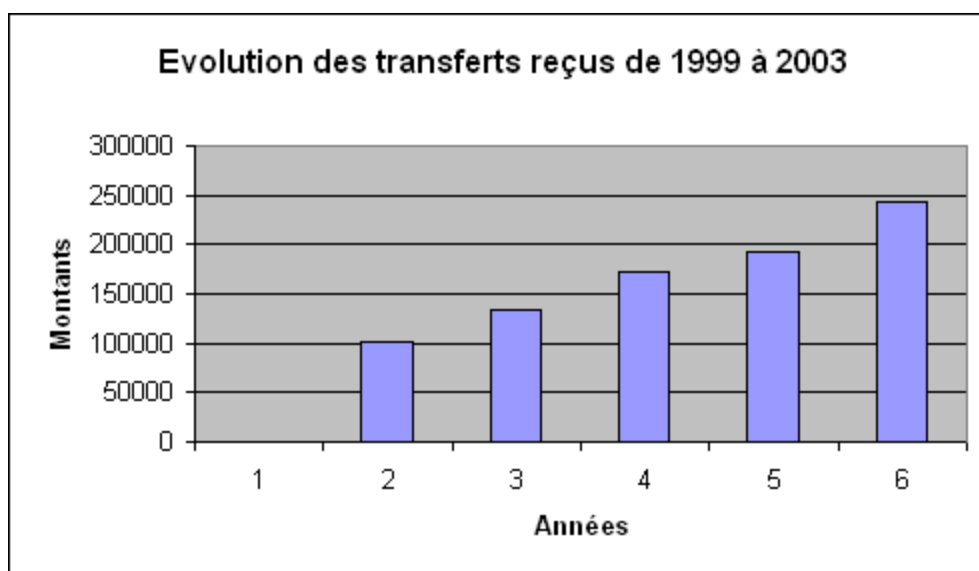
Transferts reçus de l'Étranger entre 1999 et 2003 (millions FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003 (*)
1. Dépôts bancaires des émigrés	74 224,0	84 695,0	90 140,0	96 737,0	127 770,0
2. Transferts bancaires (variation du 1) (Approvisionnement net des comptes des émigrés)	3 970,0	10 471,0	5 445,0	6 597,0	31 033,0
3. Transferts postaux (mandats et virements)	37 949,0	30 553,0	25 189,0	17 034,0	nd
4. Transferts par réseaux rapides	58 950,0	92 900,5	142 201,6	168 843,6	211 897,1
dont Western Union	58 854,4	91 612,0	129 233,6	144 912,5	156 841,4
Money Gram	95,6	1 288,5	12 968,0	23 480,0	39 648,0
Ria Envia				451,1	902,0
Money express					1 301,0
WorldWide Services					13 204,7
TOTAL (2 + 3 + 4)	100 869,0	133 924,5	172 835,6	192 474,6	242 930,1

(*) provisoire

Ce chiffre ne prend pas en compte les virements bancaires ; par ailleurs, les données de 2003 sont provisoires car ne tenant pas encore compte des transferts postaux reçus.

L'évolution des transferts reçus de l'Étranger se présente comme suit :



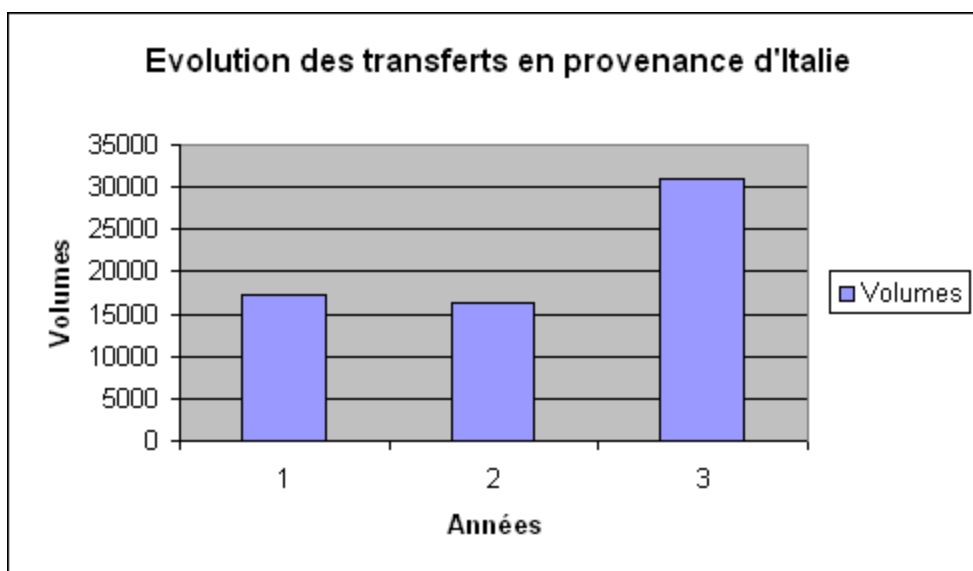
Cette tendance ira certainement en s'accroissant au cours des prochaines années, en relation avec l'augmentation du nombre d'émigrés sénégalais.

La part des transferts en provenance de l'Italie n'est pas bien appréhendée compte tenu de la diversité des modes de transfert (formel et informel). En ce qui concerne les transferts formels, les chiffres obtenus de la BCEAO et qui ne concernent que l'opérateur Western Union font état des volumes de transferts suivants entre 2001 et 2003 :

VOLUMES DES TRANSFERTS RAPIDES EN PROVENANCE DE L'ITALIE 2001 - 2003
(Millions FCFA)

Années	Montants
2001	17 187
2002	16 394
2003	30 901

Etant donné que Western Union représente à lui seul 90% du marché sénégalais du transfert d'argent, on peut estimer le montant total des transferts formels en provenance d'Italie à environ 35 milliards en 2003. Ils ont pratiquement doublé entre 2001 et 2003 !



Le volume des transferts informels est, quant à lui, difficile à appréhender malgré nos diverses tentatives d'approcher les opérateurs de ce secteur. En effet, une grande discrétion due notamment à la peur du contrôle et au risque d'être poursuivi par la Loi entoure le secteur.

2. ANALYSE DES MECANISMES DE TRANSFERT D'ARGENT

Les évolutions significatives en matière de transfert d'argent sont certes perceptibles au niveau des masses d'argent en jeu comme nous l'avons vu plus haut, mais aussi à deux autres niveaux :

- (i) la formalisation progressive des services de transferts ; et
- (ii) la part de plus en plus grande d'opérateurs spécialisés qui se positionnent au détriment des transferts formels traditionnels.

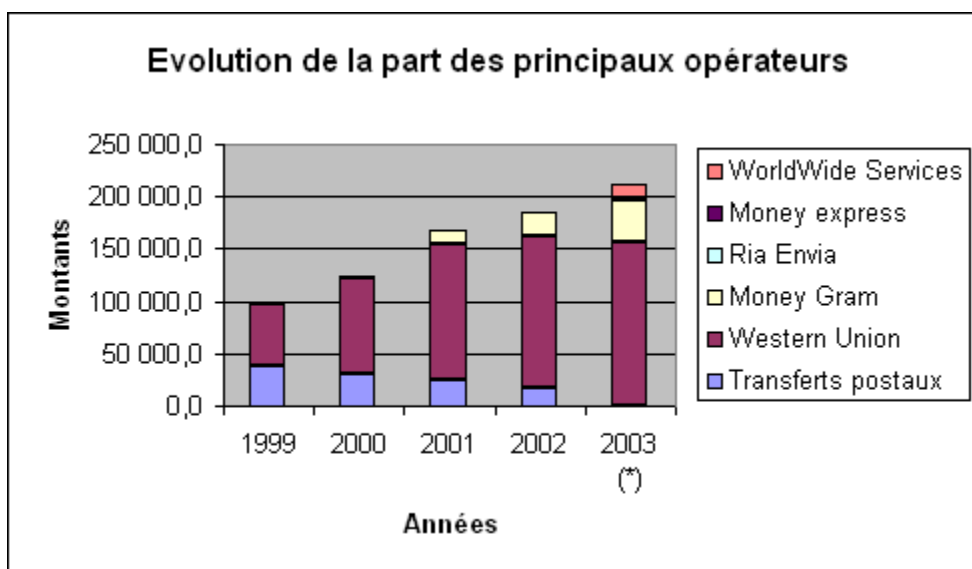
Ces évolutions ont été rendues possibles grâce à deux types de comportements :

- tout d'abord, les banques, longtemps mises à l'écart de ces transferts – qui, à l'époque, étaient davantage du domaine de l'informel - à cause de leur mode de fonctionnement (rigueur de la réglementation) et des coûts élevés de ces services, ont compris les enjeux et ont très vite cherché à nouer des alliances avec des opérateurs internationaux spécialisés tels que Western Union et Money Gram qui disposent de vastes réseaux fiables et des procédures appropriées ;
- ensuite, les bénéficiaires de transferts se sont progressivement détournés des informels au profit des opérateurs spécialisés qui leur sont apparus plus fiables et plus sûrs.

Au cours de ces dernières années, on a assisté à une incursion de plus en plus marquée des opérateurs spécialisés de transfert d'argent, notamment Western Union, qui se sont progressivement imposés comme le montrent le tableau et le graphe ci-dessous :

Transferts par type d'opérateur et par année (millions de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003 (*)
Transferts postaux	37 949,0	30 553,0	25 189,0	17 034,0	nd
Western Union	58 854,4	91 612,0	129 233,6	144 912,5	156 841,4
Money Gram	95,6	1 288,5	12 968,0	23 480,0	39 648,0
Ria Envia				451,1	902,0
Money express					1 301,0
WorldWide Services					13 204,7
TOTAL	1 999,0	2 000,0	2 001,0	2 002,0	211 897,1



Western Union et Money Gram constituent actuellement les deux principaux opérateurs de transfert d'argent au Sénégal, avec Western Union qui domine largement le marché. Leur force réside dans :

- l'étendue de leur réseau qui s'accroît de plus en plus au gré des alliances nouées avec les banques, mais aussi de plus en plus avec certaines institutions de microfinance ; cet aspect est crucial dans la mesure où il leur permet de fournir des services à des populations vivant dans des zones très reculées ;

- la rapidité des opérations : les transferts sont effectués en temps réel, quelque soit le lieu de résidence du bénéficiaire ; il suffit que le montant soit déposé dans n'importe quel guichet de l'opérateur par l'expéditeur pour que l'argent soit disponible presque instantanément chez le bénéficiaire ;
- la sécurité : contrairement aux transferts par voie informelle, les opérateurs spécialisés offrent une sécurité totale des transferts ; il n'est plus besoin de faire plusieurs va-et-vient pour percevoir l'argent comme c'est parfois le cas avec les informels ;
- la discrétion : il suffit d'un simple mot de passe permettant de reconnaître le bénéficiaire pour que celui-ci prenne possession de son argent ;
- le coût : le bénéficiaire du transfert ne supporte aucun coût.

Ceci ne signifie pas pour autant que les autres formes de transferts ont disparu. C'est ainsi que la Poste fournit des services de transfert d'argent grâce à ses produits traditionnels, à des alliances avec les opérateurs internationaux spécialisés, mais aussi et surtout à des produits nouveaux qu'elle a mis en place dans un souci de s'adapter aux évolutions du marché. A cet égard, elle a mis sur le marché le produit baptisé « IFS-IMO » (International Financial Services – International Money Order) avec lequel elle tente d'accroître sa part de marché et de conserver ainsi sa clientèle.

Par ailleurs, les transferts informels continuent de co-exister avec les transferts formels. Leur volume est difficile à appréhender, mais il reste un mode très prisé par certaines catégories d'émigrés, notamment les « Pulars » qui utilisent des réseaux bien « huilés » notamment d'Afrique Centrale

Ce mode de transfert offre des avantages certains, notamment : la proximité des bénéficiaires, la simplicité des opérations, l'accessibilité surtout pour les non instruits, le faible coût. Il comporte cependant des risques : manque de liquidités des informels à certains moments obligeant de nombreuses allées et venues de la part des bénéficiaires, risque de détournement, etc.

3. UTILISATION DES TRANSFERTS RECUS :

3.1 LA CONSOMMATION COURANTE :

Selon une étude récente (Ch. Diop, 2003), 75% du volume des transferts était utilisé pour les besoins de consommation courante. Les transferts émis en direction des familles servent essentiellement à prendre en charge les dépenses des ménages et, partant, revêtent un caractère social très élevé. C'est grâce donc à ces transferts que les émigrés entretiennent les autres membres de leur famille restés au Sénégal, leur permettant ainsi de subsister. C'est une des raisons que certains parents n'hésitent pas à utiliser toutes leurs économies – voire même à s'endetter si possible – pour aider leur (s) enfant (s) à émigrer en espérant certes une réussite de ceux-ci, mais aussi une assurance de prise en charge de la famille par ces émigrés. Les transferts reçus par les familles sont souvent à des périodicités fixes et de montant constant (on perçoit environ le même montant chaque mois, sauf en cas d'événements exceptionnels tels que Fête de Tabaski, Korité, etc.). C'est donc une source de revenus pour de nombreuses familles qui en dépendent presque entièrement pour leur subsistance.

3.2 L'ÉPARGNE :

L'épargne des émigrés au Sénégal est surtout effectuée sous forme de compte d'épargne logement auprès de la Banque de l'Habitat du Sénégal. Celle-ci leur offre en effet des conditions d'ouverture et de tenue de compte plus souples et plus adaptées à leurs possibilités. Cette épargne est destinée prioritairement à l'acquisition future d'une maison ou d'une parcelle de terrain, soit à usage d'habitation pour la famille, soit en vue de sa location (avec toutefois la possibilité d'y habiter plus tard au retour définitif).

3.3 L'INVESTISSEMENT :

L'investissement réalisé avec les transferts d'argent est plutôt immobilier pour accéder à la propriété. Selon l'entretien que nous avons eu avec le Directeur de Crédit de la BHS, les émigrés constituent une part de plus en plus grande de la clientèle de la banque, notamment en ce qui concerne la gamme du logement de moyen standing du fait que leur pouvoir d'achat est supérieur à celui du sénégalais moyen resté au pays.

Les investissements sont destinés à l'acquisition de terrain ou de maison pour loger sa famille, préparer son retour, etc. Mais de plus en plus, les émigrés investissent dans l'immobilier notamment à Dakar pour des raisons économiques (recherche de profit) ; c'est le cas notamment à Dakar compte tenu de la forte rentabilité du secteur de l'immobilier depuis quelques années.

D'autres formes d'investissements productifs ont été également notées, mais dans une proportion moindre. Il s'agit généralement de projets dans les secteurs des transports (taxis, cars⁴), du commerce (importation de véhicules et pièces détachées d'occasion notamment) et, dans une moindre mesure, de l'agriculture (financement de projets d'élevage et de maraîchage notamment). Ces investissements sont généralement effectués par les émigrés pour aider un de leurs proches à financer une activité génératrice de revenus (par exemple ouvrir une boutique, acheter un taxi, faire de l'embouche, etc.) ; généralement, les émigrés apportent leur soutien à de telles initiatives qui ont l'avantage de sortir un parent ou un ami du chômage et, dans certains cas, d'aider la famille à subvenir à ses besoins en diminuant la charge financière pour l'émigré.

Des tentatives d'amener les émigrés à investir dans leur pays d'origine ont été mises en œuvre par certains pays occidentaux (notamment la France), à travers des programmes d'aide au retour (formation technique et remise de fonds sur la base de présentation d'un projet à mettre en place dans le pays d'origine). Le but était donc de faire en sorte que les émigrés retournent chez eux avec un pécule qui leur permettrait d'entreprendre une activité pouvant les encourager à y rester. Ces programmes n'ont généralement pas réussi, du fait sans doute d'une mauvaise étude du projet, d'un manque de capacité de gestion et, parfois aussi, de la volonté des émigrés eux-mêmes de repartir à l'étranger car ne pouvant se réadapter aux conditions de vie économiquement et socialement difficiles au Sénégal.

⁴ Ce sont des voitures de transport de personnes d'une capacité de 15 à 25 places utilisées au Sénégal.

4. POLITIQUE D'ORIENTATION DES TRANSFERTS VERS LA CREATION DE PME :

Conscients du poids des transferts d'argent des émigrés dans le tissu économique, les pouvoirs publics essaient de mettre en place des mécanismes pour diriger l'épargne des émigrés vers l'investissement vers des secteurs productifs, notamment la PME en les encourageant par diverses mesures.

Au Sénégal les PME jouent un rôle de premier plan dans l'économie. Le pays compte environ 85 000 PME. Selon les statistiques de la DPS du MEF, les PME ont réalisé un chiffre d'affaire de 1 755 milliards de FCFA et distribué une masse salariale de 126 milliards pour une valeur ajoutée de 345 milliards en 2002. Le potentiel de création de richesse de ce type d'entreprises est cependant loin d'être épuisé. En effet, « malgré leur importance numérique dans le tissu des entreprises de notre pays, les PME ne contribuent que pour 30 % des emplois, 25% du CA et 20% de la valeur ajoutée »⁵.

Afin d'accompagner le développement du secteur de la PME, les autorités ont pris un certain nombre de mesures, notamment la création d'un Ministère de la PME, d'une agence d'appui à la PME (l'ADEPME). Cette agence, créée au mois de novembre 2001, est chargée de fournir des conseils et d'apporter une assistance stratégique aux entrepreneurs. Pour réaliser ses missions, l'ADEPME a développé quatre (04) domaines d'activités, principaux :

- la création d'entreprises ;
- le renforcement de capacités des entreprises ;
- la mise à niveau des entreprises ;
- la cellule entreprise en difficultés.

4.1 PROGRAMMES D'APPUI A LA PME :

Les PME disposent désormais d'un cadre institutionnel à travers la Charte des PME qui vient d'être élaborée de manière concertée entre tous les acteurs (Etat, Coordination patronale du Sénégal, Conseil National du Patronat, Union des Chambres de Commerce et d'Industrie). Ce document montre l'importance que les autorités accordent à ce type d'entreprise. C'est aussi dans cette optique que l'Agence Nationale chargée de la promotion de l'investissement et le Conseil Présidentiel de l'Investissement ont été mis en place.

La Charte prévoit un certain nombre de mesures visant à promouvoir le développement de PME, notamment :

- la mise à disposition d'un certain volume foncier pour l'implantation de PME et la création de pépinières d'entreprises et d'incubateurs par secteur ;
- l'accélération des procédures de paiements des sommes dues par le trésor public aux PME ;
- la mise en place d'un fond de garantie pouvant assurer jusqu'à 75% des prêts accordés par les banques aux PME.

A côté de ces institutions, il y a également l'APIX (Agence de Promotion des Investissements) qui est un guichet unique pour la simplification des procédures de création d'entreprise.

⁵ Extrait de l'allocution prononcée par le Premier Ministre I. Seck lors de l'Atelier de validation de la Charte des PME.

Pour leur vulgarisation au sein des émigrés, des bureaux sont ouverts auprès de certaines représentations diplomatiques à l'étranger par exemple en France, aux Etats Unis et bientôt en Italie.

Pour rendre la fiscalité plus équitable, stable et simple par rapport à l'objectif de neutralité, l'Etat a mis en place des mesures telles : élargissement de la base taxable, la réduction du taux de taxation, la neutralité pour les opérateurs économiques et le développement du civisme fiscal.

Le cadre juridique et judiciaire est aussi entrain d'être amélioré pour garantir les droits de propriété et sécuriser les activités économiques par un système judiciaire plus approprié.

Parallèlement aux banques classiques, existent sur place des institutions de financement de projets dans des activités diverses qui interviennent dans la construction. On peut citer le FPE (Fonds de Promotion Economique), certaines Institutions mutualistes comme le PAMECAS avec son CFE (Centre de Financement des Entreprises), l'ACEP, le CMS, etc.

4.2 MESURES SPECIFIQUES EN DIRECTION DES EMIGRES :

A la suite du forum sur « Investissement et emploi : rôle du secteur dit informel et les Sénégalais de l'extérieur » tenu les 21 et 22 mai 2003, le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat a mis en œuvre des initiatives de manière coordonnée et concertée avec la Coordination Patronale du Sénégal qui s'établissent comme suit :

- organiser les artisans émigrés par filière ou corps de métier et les amener à évoluer dans des organisations représentatives au sein du conseil supérieur des sénégalais de l'extérieur ;
- asseoir une politique de mobilisation de l'épargne des artisans émigrés ;
- favoriser l'installation des artisans émigrés candidats au retour à mettre en place des unités de production pilote dans des créneaux porteurs (construction métallique, menuiserie bois, aluminium, etc.) ;
- s'appuyer sur le système national d'information sur l'artisanat pour informer les artisans de l'extérieur sur les opportunités d'investissement qu'offre le secteur de l'artisanat et de la construction en général ;
- s'appuyer sur les Sénégalais de l'extérieur pour faire la promotion des produits sénégalais et les opportunités d'affaires ;
- rendre opérationnelle l'Agence de Promotion et de Développement de l'Artisanat (ADPA) qui accordera une attention particulière à l'appui et à l'encadrement des artisans établis à l'étranger ;
- insérer les artisans émigrés dans le tissu de la micro et petite entreprise pour faire profiter le secteur des compétences, expériences et contacts qu'ils rapportent quand ils rentrent au pays.

5. POTENTIALITES ET CONTRAINTES DE L'INVESTISSEMENT DES EMIGRES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT :

La première partie de l'étude a permis d'identifier l'important potentiel existant dans le secteur de la construction et de l'habitat au Sénégal. A priori donc, un certain nombre de facteurs semblent réunis pour amener les émigrés à investir dans ce secteur. En effet :

- l'immobilier représente le premier poste d'investissement des émigrés, chacun cherchant à acquérir son propre toit ;
- le secteur connaît un essor sans précédent depuis quelques années, notamment dans la région de Dakar ;
- de nombreux efforts ont été consentis par les autorités pour améliorer l'accessibilité au foncier, notamment par les coopératives d'habitat et les promoteurs immobiliers privés ;
- les importations de matériaux et fournitures entrant dans la construction ont fortement progressé, comme conséquence de la bonne santé du secteur ;
- l'Italie a, pendant longtemps, occupé une place de leader dans la fourniture de certains équipements (carrelage notamment) entrant dans la construction, et certains émigrés sont impliqués dans ce commerce.

Cependant, les investissements des émigrés dans cet important secteur sont encore limités :

- d'une part, à l'acquisition de la propriété ;
- d'autre part à l'importation et la vente de matériaux et d'équipements entrant dans la construction (fer, carreaux, quincaillerie, plomberie, sanitaires, électricité, peinture, équipements de cuisine, etc.).

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le volume de matériels et d'équipements importés d'Italie et entrant dans la construction et l'habitat :

Importations en provenance d'Italie – Année 2002

Produits	Valeurs importations (milliers de FCFA)	% du total des importations
Carreaux, dalles vernissées en céramique	2 639 436	30%
Serrures, verrous en métaux communs	38 658	9%
Articles de robinetterie et organes similaires	309 401	9%
Eviers, lavabos, baignoires et cuvettes d'aisances	57 396	5%
Disjoncteurs et fusibles	26 435	3%

Source : Direction de la Statistique – Statistiques douanières

Ces chiffres montrant la place des importations en provenance d'Italie, dominées par le carrelage et les dalles vernissées (30% du volume total des importations).

Malgré les opportunités intéressantes identifiées dans la mise en place d'unités de fabrication de certains de ces équipements sur place au Sénégal, les investissements des émigrés ne sont pas encore perceptibles dans ce domaine. Cette situation n'est d'ailleurs pas spécifique au secteur de l'habitat et de la construction et s'explique par plusieurs facteurs :

- faible niveau d'instruction des émigrés ;
- manque d'esprit d'entreprise ;
- peur du risque de détournement des fonds par les parents (ou amis ou employés) chargés de gérer les affaires au pays ;
- statut clandestin des émigrés dont nombre d'entre eux ne peuvent revenir fréquemment au pays pour suivre la gestion des affaires dans lesquelles ils auraient investi ;
- poids du social : demande sociale forte et prioritaire, limitant ainsi les possibilités de l'épargne destinée à l'investissement ;
- obstacle du financement : les émigrés souhaitant investir dans la mise en œuvre de PME ne trouvent pas de structures bancaires appropriées dans leur pays d'origine pour répondre à leurs besoins de financement.

Ce sont donc autant de contraintes qui limitent fortement l'investissement productif des émigrés au Sénégal. Ceux qui réussissent à implanter de petites entreprises le font généralement avec l'appui de partenaires étrangers qu'ils ont pu trouver et convaincre dans le pays d'accueil. C'est d'ailleurs à ce niveau que devra porter la réflexion de manière à mettre en place des mécanismes permettant de favoriser des « joint venture partnerships » avec des unités de fabrication italiennes (délocalisations, investissements directs étrangers, etc.).

6. DISPOSITIF FAVORISANT L'INVESTISSEMENT DES EMIGRES DANS LE SECTEUR :

6.1 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL :

Un bon dispositif institutionnel pour la promotion de l'entreprise et des investissements privés sénégalais et étrangers a été élaboré au cours de ces dernières années. Ce dispositif prend en charge l'ensemble des facteurs qui ont jusqu'à présent constitué des obstacles à l'investissement (financement, fiscalité, aspect judiciaires, encadrement, etc.).

La mise en œuvre des idées de projets identifiés dans le secteur par des investissements d'émigrés sénégalais installés en Italie devra s'appuyer sur ce dispositif existant en se focalisant sur la promotion de l'esprit d'entreprise et la levée effective de certains obstacles. Les mesures suivantes devraient être mises en œuvre :

L'Etat, à travers le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, devra redynamiser les activités du BAOS, en lui donnant une plus grande autonomie pour lui permettre de jouer le rôle de suivi et d'assistance aux projets initiés par les émigrés sénégalais. Il aurait également en charge le suivi des dossiers d'agrément au niveau de l'APIX, pour les projets éligibles. Pour assurer cette mission, il est nécessaire de doter le BAOS d'un personnel qualifié dans l'assistance aux PME, mais également de moyens financiers.

A travers le Ministère de la PME et de la Microfinance, l'Etat devra également créer toutes les conditions afin que l'ADEPME puisse apporter son assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets des émigrés : formalités de constitution d'entreprises, études de marché, renforcement des capacités, etc.

6.2 ENCADREMENT DES EMIGRES :

Les émigrés, pour la plupart, manquent de capacité technique et de gestion pour mettre en œuvre des projets d'investissement. C'est d'ailleurs un des principaux freins aux investissements (ils sont beaucoup plus à l'aise lorsqu'il s'agit d'acheter et de revendre des matériels en l'état). Il devra donc être envisagé de leur apporter un encadrement technique pour combler ces lacunes. Bien entendu, il ne s'agira certes pas d'en faire des experts en matière de gestion, mais de leur inculquer un esprit d'entreprise et de leur fournir des rudiments de gestion leur permettant d'avoir une vision stratégique, de prendre des décisions pertinentes, d'appréhender les questions de gouvernance interne, etc.

6.3 FINANCEMENT ET PARTENARIATS :

La mise en œuvre de projets dans le secteur de la construction et de l'habitat nécessite des investissements de montants pouvant parfois être très élevés. Cependant, il est possible de créer de petites unités semi artisanales qui, à notre avis, auraient plus de chances de réussir, notamment parce qu'il existe sur place une certaine capacité technique (les artisans sénégalais ont une bonne réputation de créativité et d'ingéniosité), mais aussi parce que de telles unités sont plus faciles à gérer.

Il sera nécessaire de développer des partenariats entre émigrés et fabricants italiens pour mettre en œuvre de telles unités au Sénégal, partenariats qui reposeront sur les compétences distinctives de chacun. Ainsi, les partenaires italiens apporteront la technologie, le savoir-faire et la gestion et leurs homologues émigrés contribueront au financement et bénéficieront des appuis institutionnels prévus par les pouvoirs publics.

La question du financement des investissements et des besoins en fonds de roulement devra être prise en charge de manière adéquate à travers le dispositif actuel de financement des PME ainsi que les mesures envisagées par le Ministère de la PME et de la Microfinance.